

## 1 - OBJET ET APPLICATION

L'entretien et le nettoyage des dépôts sont nécessaires. Les magasiniers sont responsables de l'application de cette instruction.

## 2 - METHODE

### 2.1 - Entretien des dépôts

Afin de garder une propreté permanente du dépôt, le magasinier doit faire :

- ↳ Un balayage et le rangement du dépôt 1 fois par semaine
- ↳ L'entretien des abords du dépôt 1 fois tous les 2 mois si besoin.
- ↳ Le nettoyage intérieur des bardages 2 fois par an à l'aide de la nacelle (*dépôt de Craon uniquement*)

Il note sur l'enregistrement "Fiche d'entretien général du site" la date à laquelle il a effectué les différentes opérations. Ce document est à conserver dans les dépôts et est à la disposition du Responsable Collecte Logistique.

### 2.2 - Nettoyage des cellules / stockage à plat / Fosses

#### 2.2.1 - Fréquence

##### ❖ Cellules et Stockage à plat

Le nettoyage est fait à chaque fin de campagne ou à chaque changement de marchandise.

##### ❖ Fosses

Les fosses doivent être nettoyées si nécessaire avant toute nouvelle réception de marchandises.

#### 2.2.2 - Moyens

Le magasinier balaie ou fait un lavage à l'eau si nécessaire.

☞ Il date et signe l'enregistrement "fiche d'entretien général du site".

**Total diffusé : 18 Points Documentaires** : 00 Service Qualité : 1 - 01 Quelaines : 1 - 02 Longuefuye : 1 - 03 Cossé : 1 - 04 La Selle Caise : 1 - 05 Craon : 2 - 06 St Quentin : 1 - 07 Fontaine Couverte : 1 - 08 Cuillé : 1 - 10 Simplé : 1 - 30 Chazé Henry : 1 - 40 Argentré : 1 - 60 St Aignan : 1 - 61 Méral : 1 - 62 Brielles : 1 - Vitré : 1 - Dompierre : 1

Ecriture : Service Qualité Date : 17/03./08	Validation : Responsable Collecte Date : 17/03/08
Visa : 	Visa : 